



## AVIS PUBLIC

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1021-2015 ET 559-04-2015**

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire du 4 mai 2015, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- Règlement modifiant le règlement numéro 559-87 tel qu'amendé, relatif au rejet des eaux usées dans le réseau d'égout sanitaire de la Ville de Bromont ;
- Règlement numéro 1021-2015 relatif aux ponceaux et fossés d'égouttement.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Fait à Bromont, ce 13<sup>e</sup> jour de mai 2015.

La greffière,

Joanne Skelling, avocate, OMA